



03-04 DÉCEMBRE 2011

Le salon des formations artistiques

AU CENTQUATRE 104 RUE D'AUBERVILLIERS - 75019 PARIS



Règlement du jeu « 2 iPad à gagner avec Le Start »

Article 1

La Société Editrice du Monde, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 149 017 497 euros, dont le siège social est situé 80, boulevard Auguste Blanqui – 75707 Paris cedex 13, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 433 891 850 organise, à l'occasion du salon « Le Start » qui se tiendra les samedi 3 et dimanche 4 décembre 2011 au CENTQUATRE, 5 rue Curial - 75019 Paris, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « 2 iPad à gagner avec Le Start ».

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique s'étant préinscrite sur le site Internet www.le-start.com et visitant le salon « Le Start », à l'exclusion des collaborateurs permanents ou occasionnels de la Société Editrice du Monde ou des sociétés appartenant comme elle au Groupe Le Monde et des membres de leur famille

Article 3

Pour jouer, les participants doivent se préinscrire sur le site Internet www.le-start.com en remplissant leurs coordonnées puis imprimer l'invitation au salon.

Il leur suffit ensuite de se munir de l'invitation ainsi imprimée lors de leur visite du salon « Le Start » et de la remettre à l'entrée du salon.

Il sera procédé à 2 tirages au sort parmi les invitations remises (un tirage pour chaque jour de salon). Les tirages au sort seront effectués à l'issue du salon par la société organisatrice et sous sa responsabilité dans un délai de 5 jours après la clôture du salon.

Toute invitation illisible, raturée, déchirée ou altérée de quelque façon que ce soit, sera éliminée.

Le gagnant sera averti par la Société Editrice du Monde par e-mail, à l'adresse qu'il aura communiquée. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Article 4

Les frais de participation au jeu seront remboursés sur simple demande dans les conditions suivantes :
Les frais de communication engagés pour la participation seront remboursés sur la base d'une connexion au réseau internet de 3 minutes au tarif local de France Télécom (0.16 euros TTC / minutes).

La demande devra être adressée au plus tard le 15 décembre 2011 cachet de la Poste faisant foi à l'adresse du

jeu : Société Editrice du Monde - Jeu 2 iPad à gagner avec Le Start - 80, boulevard Auguste Blanqui - 75707 Paris cedex 13.

Toutefois, les personnes abonnées par le biais de forfaits illimités de connexion à Internet ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement, l'abonnement étant contracté par l'internaute indépendamment de sa participation au jeu et que le fait d'accéder au site n'occasionnant aucun frais supplémentaire, s'agissant de forfaits illimités.

Le participant devra impérativement préciser sur sa demande de remboursement, de manière lisible :

. Son prénom, non nom et son adresse

. Son n° de téléphone

. Le jour et l'heure de sa connexion

Et fournir la facture détaillée de son opérateur de télécommunication ou de son fournisseur d'accès Internet.

Les remboursements étant effectués par virement bancaire ou par chèque, il devra joindre impérativement un RIB.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par participant (même nom, même adresse).

Aucune demande de remboursement ne pourra être faite par téléphone ou par e-mail.

Toute demande incomplète, insuffisamment affranchie ou hors délai sera irrecevable.

Le timbre servant à acheminer la demande de remboursement peut également être remboursé, sur la base du prix d'un timbre au tarif lent en vigueur, sous réserve de le demander expressément dans la demande de remboursement.

Article 5

Est mis en jeu : 2 iPad 2 de la marque Apple d'une capacité de 16 Go et d'une valeur de 489 euros l'unité.

Le lot sera envoyé à l'adresse communiquée par le gagnant à la Société Editrice du Monde en réponse au mail l'avertissant qu'il a gagné.

Ce lot n'est ni échangeable, ni remboursable. En conséquence, il ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière.

Article 6

La Société Editrice du Monde se réserve la possibilité de faire état des prénoms, nom et ville de résidence du gagnant à des fins publicitaires ou de relations publiques dans le cadre du présent jeu, sans que cela lui confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix.

Article 7

La Société Editrice du Monde ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement ou de perte du courrier par La Poste.

Il en est de même pour tout problème lié à l'installation téléphonique ou informatique des participants.

Article 8

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, règlement

en tous points conforme à l'original déposé à l'étude Michèle Darricau – Pecastaing et Hélène Pecastaing - huissiers de Justice Associés, 4-6, place Constantin Pecqueur – 75018 Paris.

Le règlement est consultable gratuitement sur le site Internet de l'étude Darricau – Pecastaing <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux-concours puis Consulter les règlements des jeux-concours.

Le texte du règlement peut être obtenu sur simple demande écrire à l'adresse du jeu : Société Editrice du Monde - Jeu 2 iPad à gagner avec Le Start - 80, boulevard Auguste Blanqui - 75707 Paris cedex 13.

Les frais de demande d'envoi du règlement peuvent être remboursées sur la base du prix d'un timbre au tarif lent en vigueur, sous réserve d'en faire la demande parallèlement à la demande de règlement.

Article 9

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant le jeu.

Si les circonstances l'exigent, la Société Editrice du Monde se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu à tout moment, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle s'efforcera, dans toute la mesure du possible de donner une information préalable par tout moyen approprié sur ces changements.

Article 10

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute contestation relative à son interprétation ou son application devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du jeu : Société Editrice du Monde - Jeu 2 iPad à gagner avec Le Start - 80, boulevard Auguste Blanqui - 75707 Paris cedex 13 au plus tard le 15 décembre 2011.

Elle sera tranchée souverainement par la Société Editrice du Monde.

Tout litige qui ne pourrait être réglé ainsi sera soumis aux Tribunaux de Paris.

Article 11

Conformément aux dispositions de la loi sur l'informatique, les fichiers et la liberté du 6 janvier 1978, les participants au jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en s'adressant à l'adresse du jeu : Société Editrice du Monde - Jeu 2 iPad à gagner avec Le Start - 80, boulevard Auguste Blanqui - 75707 Paris cedex 13.

Fait à Paris, le 3 novembre 2011